

Conseil dans la réalisation de son plan de laboratoire

Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Un regard pertinent sur votre projet de laboratoire de transformation
- > Un conseil neutre et indépendant
- > Des conseillers formés à l'hygiène alimentaire

Vous souhaitez :

- > Travailler à la conception de votre laboratoire avec un conseiller formé
- > Etre en règle vis-à-vis de la réglementation en cours
- > Prendre en compte toutes les contraintes de mon projet et les solutionner

Conseil dans la réalisation de son plan de laboratoire



DIAGNOSTIQUER

- Identifier les différentes possibilités d'aménagements
- Connaître les obligations réglementaires



ÉVALUER

- Construire un plan adapté à mes besoins
- Réfléchir à l'ergonomie de mon projet
- Conseil sur l'organisation de l'atelier



CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Pour réaliser votre plan de laboratoire**
 - Un conseil adapté
 - Un local de transformation fonctionnel
 - Un plan de laboratoire conforme à la réglementation
- **Des réponses techniques à votre besoin !**

INFOS PRATIQUES

Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes
1 rue Jacquemart Templeux
08 013 Charleville-Mézières

Tarifs

480 € H.T.

Documents remis

Compte-rendu/plan

Délai

1 mois

Public

Exploitants agricoles
Futurs agriculteurs

VOTRE INTERLOCUTEUR



Suzanne GROUSELLE

Conseillère

03 24 56 89 58 / 06 23 38 99 06

s.grouelle@ardennes.chambagri.fr

